

COMMUNIQUE DE PRESSE

16 mars 2007

Le 16 mars, le Comité de révision du règlement de procédure a terminé sa réunion de 10 jours à Phnom Penh sur le projet de règlement intérieur des CETC.

Pendant cette session, le Comité de révision a discuté en détail de nombreux points et résolu tous les problèmes subsistants, sous réserve de quelques ajustements rédactionnels à finaliser.

Cependant, un point qui n'est pas mentionné dans le projet de Règlement intérieur reste en suspens: l'impact sur la participation des avocats étrangers des frais d'enregistrement auprès du Barreau du Cambodge.

La dernière décision en date du Barreau du Cambodge impose des frais d'enregistrement inacceptables pour les juges internationaux, qui considèrent que leur montant limite sévèrement le libre choix du conseil par les accusés et les victimes. Les juges internationaux considèrent que le fait de ne pas fixer un montant approprié pour ces frais d'enregistrement constitue un obstacle à l'adoption du Règlement intérieur, tandis que les juges cambodgiens considèrent que le problème des frais d'enregistrement se situe hors du champ du Règlement intérieur et ne devrait pas constituer un obstacle à l'adoption du Règlement. Les juges sont prêts à organiser une Assemblée plénière fin avril. Pour les juges internationaux, ceci ne sera possible que si ce problème est réglé de manière satisfaisante.

Pour trouver une solution acceptable pour toutes les parties, afin que l'Assemblée plénière puisse avoir lieu comme prévu le 30 avril 2007, le Barreau du Cambodge est invité à reconsidérer sa décision aussitôt que possible. L'Unité de soutien à la défense des CETC est priée de travailler en liaison étroite avec le Barreau sur cette question.

Tous les membres du Comité de révision restent déterminés à mener à bien cette complexe tentative d'harmoniser avec succès le droit international et le droit national, pour que les CETC puissent s'acquitter de leur responsabilité historique dans la recherche de la justice pour le peuple cambodgien.

Le Comité de procédure est composé de trois juges cambodgiens et de deux juges internationaux, à savoir You Bunleng, Mong Monichariya, Prak Kim San, Agnieszka Klonowiecka-Milart et Marcel Lemonde. Dans le cadre du processus de révision, quatre membres supplémentaires ont été ajoutés – les juges cambodgiens Kong Srim et Sin Rith, et les juges internationaux, Silvia Cartwright et Claudia Fenz.

